

Bulletin de la société syndicale pour l'amélioration des Chaprais mémoire 1887

En 1861, il s'était formé au Chaprais un petit cercle auquel on avait donné pour tâche l'amélioration générale du quartier. On fit appel, au début, à tous les gens de bonne volonté, mettant à contribution l'activité ou l'influence de celui-ci, les bons avis de celui-là, afin d'utiliser tout le monde au mieux des intérêts de la localité.

En fondant notre Société pour l'amélioration des Chaprais, nous n'avons pas eu d'autre but que celui-là.

Si des esprits troublés nous ont supposé des visions ambitieuses, des besoins d'agitation stérile, le désir inavoué de travailler contre la République..., nous ne pouvons que rire d'une pareille ineptie.

La Société ayant pour objet l'amélioration du quartier, ce serait d'autre part manœuvrer bien maladroitement que de nous mettre à dos ce dont nous réclamons satisfaction.

Quelques personnes nous ont objecté, comprenant la défense des intérêts des Chaprais, que nous empiétons sur le domaine du conseil...

Cette objection n'est guère sérieuse.

Un conseil est établi, croyons-nous, pour donner son mode dans les questions qui lui sont soumises. Son mandat est plutôt d'apprécier les demandes ou les réclamations des particuliers, que de les transmettre. Il a pour devoir de juger ses demandes, c'est-à-dire de les soutenir ou de le repousser ; mais jamais il ne doit sans faire l'avocat d'office. Prétendre lui assigner un rôle de solliciteur pour ses amis ou ses voisins, c'est vouloir avilir son caractère et ses fonctions.

Si un conseiller prend l'initiative d'une mesure favorable à sa rue son quartier, ce qu'il doit faire rarement, ne risque-t-il pas d'être un peu suspecté ? N'a-t-il pas l'air d'obéir à ses idées particulières, a-t-il des buts intéressés ? N'est-il pas juge et parti ?

D'ailleurs, dans un pays libre, il n'est pas bon que les administrés ne s'abandonnent ni qu'ils se déchargent tout à fait sur d'autres du souci de leurs affaires.

Parbleu, avec un système pareil, les intrigants et les hommes de proie auraient beau jeu !

Voilà pourquoi le petit cercle des Chaprais, aujourd'hui fermé, a été une création vraiment utile. Il doit nous servir d'exemple dans notre pays de liberté.

Au moyen de notre Société nouvelle, nous désirons continuer son œuvre interrompue, en tâchant d'éviter les écueils sur lesquels le petit cercle a sombré.

LES EAUX

Le 7 août 1862, le cercle des Chaprais adressa au conseil municipal de Besançon un mémoire au sujet des eaux de la banlieue.

Au Chaprais, comme à Saint-Claude, comme à Saint-Ferjeux, nous n'avions pour nos usages domestiques que les eaux de pluie recueillies dans des citernes ; et, après chaque sécheresse de quelque durée, nous étions forcé d'en faire venir à grands frais dans des bosses, en attendant qu'il plût au ciel de nous en donner.

Le mémoire adressé par le cercle à l'administration municipale ne faisait que poser une question qui, en raison des dépenses qu'elle devait occasionner, n'était pas susceptible de recevoir une solution immédiate.

On n'y répondit pas.

Dans ce temps-là, Chaprais n'étant pas assujettis à l'octroi, n'avaient guère plus que Saint-Claude ou que Saint-Ferjeux droit aux faveurs de l'administration municipale.

– Et pourquoi, demanderez-vous, les Chaprais auraient-ils eu plus du droit que Saint-Ferjeux à être favorisés par la ville ?

– Pourquoi ? Nous allons vous le dire.

La sagesse d'une administration communale consiste à se montrer non seulement juste, mais prévoyante ; c'est-à-dire, à répartir ses dons et ses faveurs au mieux des intérêts de la commune.

Ainsi fait un bon fermier.

Il se garde bien d'obéir à un système absurde d'égalité. Il n'ira pas irriguer ou fumer partiellement toutes ses terres, sous prétexte qu'il ne doit pas donner plus d'eau ou de fumier aux unes qu'aux autres. Il règle sa course sur d'autres principes moins simples, moins absolus, mais plus féconds. Il fume ou arrose suivant les besoins du sol et l'importance des produits qu'il veut en tirer.

Ainsi doit faire une administration municipale.

– Mais c'est de l'arbitraire !

– Évidemment ; seulement c'est un arbitraire qui se justifie.

La ville dirige en régie l'exploitation de ses forêts quand elle pourrait en vendre les coupes sur pied : arbitraire !

Elle vend son eau aux particuliers, quand elle pourrait en faire l'objet d'une concession à quelque compagnie : arbitraire !

Elle a traité avec une société de capitalistes pour l'éclairage de ses rues et de ses édifices, au lieu de fabriquer du gaz elle-même : arbitraire !

Elle agrandit son lycée. Elle aurait pu aussi bien entreprendre d'autres travaux non moins pressants : arbitraire ! Toujours arbitraire !

C'est pour dire qu'une bonne gestion de la chose publique se fait avec un jugement sain et de la droiture d'esprit.

On ne peut pas dire que les diverses administrations qui ont siégé à l'hôtel de ville aient été sages par rapport aux Chaprais ; car toutes ont manqué de perspicacité, sinon de justice.

Elles n'ont rien prévu.

Si elles avaient été prévoyantes, elles auraient vu que le développement de la cité ne pouvait se faire que du côté des Chaprais ; dans toutes les autres directions, la topographie ne s'y prête pas, à cause des accidents de terrain. Elles auraient dû prendre en conséquence des mesures pour favoriser le mouvement de la population vers les Chaprais : attirer par des améliorations de voirie, imposer des alignements aux constructeurs, prescrire des précautions pour la salubrité, y installer quelques établissements publics, etc. ; faire, en un mot, des sacrifices en faveur d'un quartier qui ne pouvait pas manquer de faire un jour partie de la ville, assujetti à l'octroi...

Au lieu de cela, chaque municipalité s'est renfermée, comme nous le disons, dans un système d'égalité judaïque, dans un compte de balance absurde dont elle ne sait jamais départie, refusant à la Mouillère ce qu'elle ne pouvait pas accorder à Montjoux, couvant un œuf de pierre comme on aurait couvé un œuf d'autruche, et avec la même sollicitude.

En soumettant les Chaprais au même régime d'édilité que Saint-Claude, nous croyons donc fermement que le conseil de la ville a commis une erreur administrative et fait une bévue économique.

Revenons à la question des eaux.

La question des eaux de la banlieue, ne fut reprise qu'à la fin de 1871.

Une commission du conseil municipal ayant été chargée de faire un rapport à ce sujet, un projet d'alimentation générale fut mis au concours l'année suivante. Mais, comme l'exécution de ce projet grandiose aurait coûté plus d'un million et demi, l'affaire, comme on dit par euphémisme, fut ajournée, renvoyée à des jours meilleurs.

Ces jours meilleurs ne sont jamais venus pour nous.

C'est après cela que M. L'ingénieur voyer, ramené, en fin de compte, à des idées plus simples et plus réalisables, proposa de distribuer à une certaine zone des Chaprais, les eaux de Bregille et de Fontaine-Argent, qui se perdaient dans le Doubs sans aucun profit pour personne.

Le coût de la dépense à faire pour cela était minime. Mais, sous prétexte que l'amélioration proposée n'intéressait qu'une partie des Chaprais, le conseil estima qu'il n'était pas urgent de la réaliser. Au surplus, la ville n'avait pas d'argent.

Vous remarquerez que la caisse municipale est toujours vide quand il s'agit d'une entreprise à exécuter au profit des Chaprais.

On avait donc pas d'argent, et l'affaire paraissait ajournée, comme le projet grandiose tout à l'heure, quand un généreux citoyen nous fit don de la somme nécessaire pour établir la conduite et faire la distribution de ces eaux que nous réclamions depuis si longtemps.

Chose assez bizarre : la ville de Besançon, qu'il avait pu trouver 35 000 Fr. à dépenser en faveur de la population tout à fait suburbaine des Chaprais pour lui donner l'eau de Bregille, fut en état, quelques mois après, d'en dépenser plus du double en faveur des deipolitains de Saint-Claude et de Saint-Ferjeux, pour les gratifier des eaux d'Arcier. Il fallut, en effet, établir, outre une canalisation nouvelle et un nouveau réservoir, une pompe à feu dans les remparts de Griffon, et tout cela provisoirement...

Il y a en administration, paraît-il, un principe qui simplifie tout : *on ne doit pas donner aux uns plus qu'aux autres !* Que voulez-vous ? Du moment que le bas des Chaprais avait quelque chose à boire, on ne pouvait pas décemment laisser les pauvres gens de Saint-Claude mourir de soif !

Nous ne trouvons pas mauvais que la ville ait gracieusement abreuvée nos bons voisins ; seulement, nous trouvons étrange que pour nous abreuver, nous, il eut été besoin de la munificence d'un banquier.

Quoi qu'il en soit, la distribution provisoire des eaux d'Arcier, puis, plus tard, la distribution définitive des eaux d'Aglans aux deipolitains de Saint-Claude et de Saint-Ferjeux, nous a coûté fort cher sans nous rapporter rien ; tandis que la distribution des eaux aux suburbains des Chaprais n'a rien coûté à la ville et lui rapporte quelque chose. Constatons ce fait en passant. Sous ce rapport, au moins, les Chaprais ne sont pas une charge pour la ville. Nous croyons même qu'ils paient un peu la consommation des autres.

Les eaux d'Arcier, élevées au moyen d'une pompe à feu dans le réservoir de Saint-Claude, pouvait de là se répandre dans toutes les directions. Nous pensions naïvement qu'on nous en accorderait, comme à la Butte, comme à Saint-Ferjeux, puisque la Viotte, les Quatre-Vents, le Chasnot, les Cras, la route de Baume et la Vaîte sont aussi dignes d'intérêt que les Trépillots et que Champforgeron. Mais on nous répondit que les eaux d'Arcier ne serait pas suffisantes pour alimenter toute la banlieue. *Patience*, nous disait-on, *attendez ! Quand nous aurons les eaux d'Aglans, vous serez les premiers servis. Vous savez bien que c'est pour les Chaprais qu'on fait venir les eaux d'Aglans !*

Voilà cinq ans tout à l'heure que les eaux d'Aglans remplissent le réservoir de Saint-Claude, où elles arrivent à profusion. Elles desservent la Chastre, Montjoux, Montrapon, la Femme sans Tête, Saint Ferreol et saint Ferjeux, en un mot toute la banlieue, sauf les Chaprais.

Les eaux d'Aglans sont abondantes. On a raison d'en donner puisqu'on en a. On parle déjà de lavoir public, et peut-être d'un abreuvoir à établir quelque part sur les friches communales de Trey, ce qui serait très utile aux propriétaires des environs, surtout au cultivateur du Torcol et du Gravier-Blanc, n'est-ce pas ?

Nous ne disons pas le contraire. Nous appelons même sur ce point toute la sollicitude du conseil municipal. Avec sa bienveillance accoutumée, ne vient-il pas d'accorder une prise d'eau à la Femme-sans-Tête, pendant que dans la même séance, il en refusait une à la rue des Deux-Princesses !!!

C'est à croire, vraiment, que l'administration de la ville a juré, en appauvrissant nos octrois, de ruiner la caisse communale.

La municipalité ne pouvant pas amener l'eau Chaprais, il est amusant d'observer à quel procédé mesquin elle a eu recours jusqu'ici pour nous donner le change sur ses intentions, pour nous faire prendre patience.

Ses agents du service hydraulique ont paru d'abord faire des études sur le terrain, jalonnement triangulaire, nivelant, prenant des notes en vue d'un projet de canalisation.

Plus tard, ce fut un employé de la mairie, très correct, qui s'en vint demander aux propriétaires touchés par la canalisation, d'établir quelles seraient leurs exigences.

Dernièrement enfin, d'autres commis se rendirent chez l'habitant pour solliciter des promesses d'abonnement.

Aujourd'hui, on se borne à nous répondre dans les bureaux : Que les Chaprais s'arrangent ! Les Chaprais nous ennuiant bien ! Qu'ils prennent l'engagement de payer annuellement 10 % des frais de conduite et de distribution des eaux, et la ville s'empressera d'exécuter les travaux nécessaires.

Après la comédie, c'est le persiflage et la mystification !

On doit cependant bien savoir l'hôtel de ville que les Chaprais n'ont pas le bonheur d'être une communauté qui s'administre, et qu'ils ne sauraient prendre collectivement un pareil engagement.

Encore une fois, c'est une mystification de très mauvais goût, à moins pourtant que les mystificateurs ne soient de bonne foi, ce qui n'est pas admissible, étant donné ce que nous appellerions leur insuffisance.

Si la ville en réalité n'a pas d'argent, pourquoi chercher midi à 14 heures ? Et pourquoi nous bâiller des bourdes ?

On manque d'argent... cette réponse, qu'on nous fait toujours, coupe courte à tout. Il n'y a rien à redire à cela : on manque d'argent. On ne peut pas peigner un diable qui n'a pas de cheveux ! ...

C'est clair. Et cependant, on finira par en trouver pour créer dans les combles des Grands-Bas un affreux cimetière, triste et froid, où les pauvres gens de Saint-Claude seuls seront inhumés, les gens riches ayant ailleurs un caveau ou des concessions à perpétuité.

Ainsi, pour ce qui regarde la question des eaux, il est évident que Chaprais n'ont pas été favorisés du tout ; qu'ils ont même été jusqu'ici moins bien traités que la banlieue du sud-ouest. Comme nous le dirons plus loin, ce quartier déshérité n'a pas été plus heureux sous d'autres rapports.

C'est à croire, nous le répétons, qu'on cherche à faire le vide dans l'enceinte des octrois. Ainsi, nous n'avons pas été peu surpris de lire dernièrement, dans un compte rendu des délibérations du conseil de ville, au sujet d'une école normale qu'il s'agirait d'installer à Besançon, cette réserve que *l'école devrait être établie à l'intérieur de l'octroi ! ...*

Pourquoi n'avoir pas exprimé plus souvent et plutôt surtout une réserve pareille ? Lorsque par exemple, l'État ou le département sollicitait le concours de la ville pour faire à Besançon une installation quelconque pour y bâtir une caserne, une prison, des magasins généraux, etc. ? ... Est-ce que tout cela n'exige pas qu'un personnel plus ou moins considérable y soit attaché ? Est-ce que tout cela n'a pas des dépendances et des établissements annexes ? Est-ce que tout cela par conséquent n'aurait pas favorisé la vie et l'action commerciale à l'intérieur des quartiers assujettis, des quartiers payants, et grossit nécessairement les affluents monétaires qui alimentent la caisse communale, cette pauvre caisse, vide et plate à présent ?

Si nous n'avions pas, à force d'instance, obtenu le maintien des dépôts des machines aux Chaprais, si nous avions laissé la nouvelle rotonde se construire aux Trépillots, c'est encore 200 familles, au bas mot, qui auraient déserté les Chaprais, et qui n'apporteraient plus leur contribution à nos receveurs d'octroi.

Un peu plus de clairvoyance, croyons-nous, aurait, sinon apporté un remède à la dépopulation de la ville, ou même atténué la crise actuelle qui accuse depuis plusieurs années le déficit et la diminution croissante de nos recettes.

Mais on a voulu mettre tous les quartiers de la banlieue sur le même pied, se réglant sur ce paradoxe, incompatible avec une bonne administration, que, *quoique ne contribuant pas aux charges, tout citoyen de la ville a droit pareillement à sa part de bénéfices.*

Si ce système d'administration continue, il est indubitable que les gens qui savent compter et qui ne sont ; par nécessité, tenus de résider en ville, s'en iront peu à peu peupler la banlieue. Déjà plus de 100 familles d'employés de la gare sont allées se fixer sur les lisières de nos octrois, pour échapper aux impôts de consommation payés par les habitants des Chaprais

Pour en revenir au service des eaux dans la banlieue, service qui fut établi aux frais des consommateurs de la ville, dont nous faisons partie aux Chaprais, – qu'on ne l'oublie pas ! – disons que cette faveur dispendieuse, accordée à Saint Claude et à la Butte, a causé à quelques-uns de nos conseillers une grosse déception. En distribuant l'eau des plateaux de Saône aux propriétaires des hauts faubourgs, ils comptaient naïvement sur des abonnements qu'on leur avait fait espérer, que l'on avait promis, peut-être ; et ils croyaient faire un placement presque avantageux pour la ville. Quand ils ont vu qu'à Saint-Claude, notamment, la spéculation ne produisait rien, que les promesses ne se réalisaient pas, ils ne se sont pas dits : *nous nous sommes trompés. Jamais ces quartiers ne seront des pays de trafic, quoi qu'on fasse ; jamais la population n'y sera matière abominable ; décidément, on ne crée pas de quartier d'affaires au sommet des collines, sur les épaules de Chaudanne, du Mont-de- Bregille. Nous avons commis une bévue...* Non ; ils ne sont pas dit cela ; ils ont attribué leur mécompte à ce qu'on avait concédé trop de bornes-fontaines sur le parcours de la conduite des eaux ! ...

Les orages se forment sur Saint-Claude, le tonnerre gronde, et vous allez voir comment la foudre tombe sur les Chaprais. Ah ! Les propriétaires de Saint-Claude ne s'abonnent pas ! Eh ! Bien, pour les punir, les Chaprais n'ont de l'eau qu'en payant !

Il aurait donc été convenu en conseil⁽¹⁾ que désormais aucune borne fontaine ne serait établie sur les nouvelles conduites, afin de forcer les riverains à l'abonnement.

Par conséquent, quand on conduira les eaux d'Aglans de Saint-Claude aux Chaprais, les manants des Cras, de la Vaite, de la route de Baume, etc., ne pourront avoir de l'eau pour leurs usages domestiques qu'en la payant.

Nos édiles auraient bien dû penser à cela plutôt.

Voilà, on en conviendra, une étrange résolution de la part d'hommes dont les fonctions sont pourtant sérieuses, d'hommes qui se piquaient de ne pas faire moins aux uns qu'aux autres. Il nous semble qu'en ceci, ils ne sont plus du tout dans leur logique.

Le système de l'égalité de traitement, paraît-il, était bon contre nous. Mais, à présent que nous l'évoquons, la municipalité le répudie.

Ainsi, Saint-Claude et la Butte auraient de l'eau gratuitement ; les Chaprais, non. C'est une condition nouvelle d'infériorité qu'on prétend nous imposer, à nous qui sommes dans l'octroi.

C'est une iniquité par trop criante.

Elle n'aura pas lieu.

Que nous voilà loin des idées que nous explosions sur la manière dont il faut gérer les affaires d'une communauté. C'est, disions-nous, aux quartiers d'avenir comme les Chaprais, qu'une administration intelligente éclairée devrait prodiguer ses faveurs ; et c'est au Chaprais qu'on les marchande le plus.

Nous avons été, au Chaprais, les premiers à réclamer de l'eau en faveur de la banlieue. La municipalité en a fait distribuer aux frais de la commune, à Saint-Claude, à Saint-Ferjeux comme on l'a vu ; tandis que nous n'avons pu en obtenir, nous, dans le bas quartier les Chaprais, que grâce à la charité d'un banquier. Voilà qui est précis.

Si donc les Chaprais bas ont des fontaines et que les Chaprais haut n'en aient point, ils ne doivent pas plus en remercier les administrateurs de la ville que d'en savoir gré au grand turc. Est-ce clair ?

(1) Bien qu'aucune délibération n'ait été prise à ce sujet, la chose est arrêtée dans l'esprit de la plupart de nos éminents conseillers. On le dit dans les bureaux d'hôtel de ville.

Nous n'avons pas voulu parler de la qualité des eaux qu'on nous débite, parce que c'est en dehors de la question. Si ces ont été mal captées, la municipalité n'en est pas cause.

On nous répond : *Mais le service des eaux n'est pas tout. La municipalité a rendu aux Chaprais des services de voirie ! Elle y a ouvert des rues, fait un égout, les trottoirs, donné du gaz, subventionné un service de balayage, construit, enfin, dernièrement, un dôme en métal ajouré pour abriter les indécences du public contre les regards des passants.*

Halte-là !

Nous allons, si vous le permettez, faire le bilan de ce que la municipalité a dépensé pour les Chaprais, en retour des charges qui leur sont imposées.

Pour établir un bilan, il ne sera pas superflu d'examiner notre localité à son point de départ, pour bien voir ce qu'elle était, ce qu'elle est devenue, et ce qui a déterminé en fin de compte les changements qu'elle a subis. Nos lecteurs pourront, dans la courte notice que nous allons donner sur les Chaprais, apprécier ce qu'on a fait pour eux, et constater combien on les a laissés dans une situation d'infériorité évidente par rapport à la ville et même à la banlieue.

LES CHAPRAIS

On comprend, sous le nom de Chaprais, toute la partie du territoire de Besançon qui est située au nord de la ville et qui se développe en pente douce entre le mont de Bregille, Saint-Claude, les Quatre-Vents, jusqu'à Palente.

Les Chaprais renferment par conséquent de nombreux lieux dits ou cantons, comme la Mouillère, la Viotte, Fontaine-Argent, la Cloche, la Vaite, etc.... qui sont à présent des centres de population d'une certaine importance.

Il y a juste un demi-siècle, les Chaprais n'avaient de rapports avec la ville que par la porte Battant. Il existait bien, de temps immémorial, une passerelle en planches établie sur le Doubs, en face de Bregille ; mais ce petit pont au ne servait guère qu'aux gens de ce hameau et à quelques vigneron de Saint-Jean de Saint-Paul pour se rendre à leurs vignes.

En 1823, la *planchette* de Bregille était à réparer. Comme la réparation en était évaluée à 8000 livres, somme considérable, on fut un moment décidé à la laisser tomber tout à fait : mieux valaient 8000 livres qu'un pont !... Mais on réfléchit qu'il fallait tout de même un support pour l'aqueduc destiné à amener l'eau de Bregille, qui alimentait alors les fontaines de la ville.

Et le pont fut réparé, non certes pour donner satisfaction aux habitants de la rive droite qui s'en servaient, mais à cause de l'utilité de la *planchette* comme support. Autrefois, on se préoccupait peu de faciliter les relations d'affaires en dépensant son argent à édifier des ponts, à améliorer ou à faire des chemins...

Les Chaprais étaient alors séparés de Besançon par un vaste marécage entouré de joncs et de roseaux, semés de fondrières et d'îlots nombreux où croissaient sans ordre des massifs de saules et de peupliers. Ce marécage, qui a été depuis transformé en promenade publique, était connu sous le nom d'*Ile des Moineaux*, ce qui fait supposer que les pierrots et les pierrettes d'autrefois y allaient cacher leurs amours champêtres.

Cette partie de la banlieue, malgré son étendue, n'avait encore aucune importance au point de vue de l'édilité. La population était si singulièrement répartie et si peu nombreuse aux Chaprais, que les rapports de voisinage n'existaient pas. On n'allait pas d'un point à un autre de cette banlieue ; on n'allait qu'à Besançon.

Les Chaprais n'étaient qu'un simple finage et surtout un grand vignoble où les constructions étaient rares et clairsemées. On y voyait par-ci par-là quelques granges ou fermes, des masures de maraîchers ou des cabordes de vignerons : tout cela desservi par de mauvais sentiers, par des charrières ou chemins de défrètement bordés de murgers séculaires.

Sur la route de Baume, il y avait cependant deux auberges très achalandées dont l'une avait pour enseigne : *A la cloche*, et l'autre : *Au Grand Saint-Denis*. Ces deux hôtelleries, fréquentées par le roulage, ont été comme un premier noyau autour duquel quelques maisons d'artisans se sont peu à peu agglomérées.

Il s'est fait de tout temps, entre la cité jadis impériale de Besançon et le pays d'Alsace, un grand échange de produits et de denrées. Comme les portes de la ville, fermaient à onze heures du soir, ne s'ouvraient qu'à quatre heures du matin en toutes saisons, les rouliers, une fois leur chargement terminé, préféraient coucher en dehors des murs, afin de pouvoir se mettre en route vers l'aube.

On n'allait guère aux Chaprais, il y a 50 ans, que pour cultiver sa vigne ou son champ, aussi quelquefois pour conduire à sa dernière demeure un parent ou quelque ami défunt. Car c'est au Chaprais que le conseil général de la commune avait acquis, en 1792, le champ Brulley pour en faire le cimetière unique de la ville.

Avant cette époque, on enterrait les morts de chaque paroisse autour des églises dans des caveaux.

Le cimetière a été, en réalité, le premier établissement, nous devrions dire le seul établissement spécial dont les Chaprais aient été gratifiés par la municipalité. Et encore cette faveur, si faveur il y a, ne leur a été accordée qu'en raison de leur situation au nord de la ville. Si l'emplacement des sépultures avait été projeté au midi, vers Montrapon dans les champs de Saint-Ferjeux, il est probable que l'administration supérieure se serait montrée opposante au projet pour cause de salubrité, et qu'elle n'aurait pas approuvé le choix de l'emplacement.

C'est pourtant grâce à cette installation du cimetière aux Chaprais, comme on le verra, c'est grâce aux relations qu'un grand cimetière devait amener forcément, qu'on a pensé à faire quelque chose pour ce côté tout à fait négligé de la banlieue.

L'emplacement du Champ Brulley, comme cimetière, était-on ne peut plus mal choisi, à part l'orientation. Le sol de ce champ est absolument marneux et imperméable.

Chaque fosse qu'on y est creuse constitue un charnier étanche où les corps se saponifient et où ils subissent une décomposition très incomplète.

Aussi, le public finit-il par avoir horreur de pareilles inhumations. Ceux qui avaient quelques moyens pécuniaires faisaient transporter, coûteusement, la dépouille de leurs chers défunts dans les cimetières des villages circonvoisins, plutôt que de la laisser déposer dans ce charnier dégoûtant. On n'enterrait plus, à la fin, au Champ Brulley que les tout pauvres gens.

Loin de Besançon, opérant dans un lieu presque désert et inhabité, les fossoyeurs qui n'avaient personne pour les surveiller, étaient les maîtres absolus de cette nécropole pendant la nuit. Ils déterraient les morts et vendaient à des maisons de recel les suaires les cercueils, quand ils en trouvaient. On dit même qu'ils livraient les cadavres à des amphithéâtres particuliers.

Pour une somme souvent minime, il conduisait en barque jusqu'en face de la rue du Pontot, des sujets frais ou des corps à disséquer, sujets qu'on hissait, avec des cordes, par-dessus les remparts de Chamars, rue du Bastion n° 15, où se faisaient des dissections et les démonstrations anatomiques.

Du reste, une crainte superstitieuse favorisait ces odieuses opérations, en tenant à distance les curieux les indiscrets. « Nous voyions de loin, nous disait un vieux jardinier, ces violateurs de sépultures opérer leurs larcins ; ce que nous prenions la nuit pour des *Klās* ou des feux follets, c'était tout bonnement la lueur des falots avec lesquels ils s'éclairaient... »

Quand il fut question de rebâtir la petite église de Bregille qui avait été démolie en 1813 (par suite de la nécessité de la défense au moment du blocus), au lieu de reconstruire sur son ancien emplacement, au voisinage de la passerelle, on choisit pour cette réunification un lieu dit au *Pater*, en raison même de la proximité du Champ Brulley, *afin que le desservant de la petite église*, comme il est dit dans la délibération *fût à même de surveiller le service des inhumations et d'en assurer la décence...*)

Et en construisit une petite maison, derrière l'église, pour le clerc qui devait cumuler les fonctions de maître d'école avec sa double charge de sacristain et de garde des sépultures. C'est la maison qu'occupe encore actuellement le gardien des cimetières de la ville.

Sans la création d'un cimetière au Champ Brulley, nous n'aurions pas eu l'église au cœur des Chaprais.

Sans cela encore, nous n'aurions pas eu de longtemps, certaines améliorations de voirie dont nous allons parler.

Pour se rendre d'une église quelconque au cimetière de la ville, on était obligé de contourner par Battant et de suivre la route de Baume, puis d'arriver par un passage étroit, dont nous avons fait la rue de la Gare, jusqu'au petit chemin de la Cassotte qui conduisait au Champ Brulley.

Quand plus tard, après 1822, on eût agrandi et reporté le cimetière au Pater, où il est à présent, l'accès en fut moins difficile puisqu'on pouvait suivre la route de Baume. Mais le trajet pour les gens des paroisses de Saint-Jean ou de Saint-Vincent était encore considérable. Il fallait faire une lieue pour aller prier sur la tombe de ses parents !

On supporta les inconvénients de cet état de choses jusqu'en 1838. À cette époque, l'administration municipale s'entendit avec une compagnie de financiers qui, moyennant un double péage à percevoir, devaient construire à leurs frais *un pont à Bregille, sur piles en maçonnerie, et un autre pont suspendu, avec une chaussée de 8 m, bordée de trottoirs et raccordant la rue Saint-Pierre à la route de Baume*. C'est la rue des Chaprais.

Cette amélioration faite pour la ville, exclusivement pour la ville – car les Chaprais n'existaient pas, – fut le point de départ de la prospérité de la partie nord de notre banlieue. Dès ce moment aussi, les esprits les moins clairvoyants ont pu comprendre l'avenir qui lui était réservé.

C'était le seul côté où l'expansion de la ville se pouvait faire un peu librement. Car les Chaprais, supposez les remparts démolis, ne sont plus séparés de la ville que par un cours d'eau : on y accède presque de plain-pied... Tandis que dans tous les autres sens, la banlieue est séparée de la ville par des murs de défense que l'on ne songe même pas à démolir ; elle est accidentée et semée combes ou de chailles profondes qui se prêtent difficilement à une distribution régulière d'édifices et au développement d'un réseau de voirie.

Les Chaprais devaient donc tôt ou tard devenir la ville de la rive droite, la ville neuve ; et le développement naturel de Besançon ne pouvait se faire que dans la direction des Chaprais. Pourquoi la municipalité, soucieuse des intérêts de la communauté, n'a-t-elle pas compris cela ? Pourquoi n'a-t-elle pas travaillé en vue de réaliser pour le mieux une union intime entre les agglomérations des deux rives, union qui se fera inévitablement.

La culture maraîchère, rendue très productive, dans la vallée de Fontaine-Argent, par la proximité d'un cours d'eau qui ne tarit jamais, avait attiré déjà sur ce point et fixé un certain nombre de familles. Cette culture est très différente de celle de la vigne ou des céréales ; elle exige, de la part de qui s'y livre, une résidence sur place, afin de pouvoir couvrir aérer le *butin* des couches, suivant le temps qu'il fait et à chaque variation de température.

Les produits de jardinage étaient transportés par des ânes sur des charrettes, ou à dos d'homme, dans des paniers plats qu'on étagait sur une hotte dont le dossier avait une hauteur insensée.

Les vieux maraîchers d'autrefois étaient simples de mœurs, comme tous les gens qui s'enrichissent, ou du moins qui ne font tort à personne. Ils avaient de plus, au moins en apparence, le respect de leur profession, ce qui élève toujours le caractère et assure la dignité de la vie.

Nous en avons connu un certain nombre qui ont laissé cette tradition d'honorabilité à leur famille. Ils étaient fiers de porter les insignes de leur corporation, ou de la confrérie de Saint Fiacre, dont le dernier prieur en Franche-Comté fut le père de notre conseiller municipal actuel, M. Lavigne ; et ils ne cherchaient pas à paraître de condition autre que la leur.

On se servait aussi d'ânes pour partager le jardinage, parce que les ânes, comme les chèvres, sont des animaux d'un entretien peu coûteux. C'était, du reste, les bêtes domestiques qu'on élevait jadis le plus volontiers. Le cheval et la vache sont pour le peuple des campagnes des créations d'un luxe moderne.

Dans le tarif des droits de péage des nouveaux ponts, il était écrit qu'un âne chargé paierait un sou pour droits de passage. Les jardiniers, se prévalant du silence des textes au sujet de l'âne attelé, prétendaient ne payer qu'un sou, le cahier ne faisant pas attention du conducteur ; tandis que l'entrepreneur du pont en exigeait de pour l'âne et son conducteur. Le conseil de la ville soutenait les prétentions des administrés, parce que, disait-il, il importait peu que la charge fut un bât ou une charrette... Mais une instance leur donna tort.

La route du Pont de fer, devenue la rue des Chaprais, était à peine livrée à la circulation, que de nombreuses constructions en bois s'élevèrent à la Mouillère comme par enchantement.

Les constructions en maçonnerie étaient interdites, en vertu des règlements du génie militaire, dans les deux premières zones de la place.

Des commerçants y ouvrirent tout de suite à la galanterie des établissements d'une nature spéciale, des salons pour dîners discrets et parties fines. Et pendant bien des années, les restaurants de la Mouillère, ont été renommés pour cela. Cela valait mieux, en somme, que les saulaies de l'île des Moineaux.

Dès ce moment, l'exode du petit monde, artisans, horlogers, employés de commerce, etc., qui cherchaient la santé et aussi l'économie, s'enfuit peu à peu de la ville *intramuros* vers la banlieue, c'est-à-dire hors des remparts et hors de l'octroi ; et cela évidemment pour des considérations d'hygiène et de bon Marché.

À la fin du Premier Empire et pendant toute la Restauration bien que la ville de Besançon fût déjà bondée d'habitants logés les uns par-dessus les autres, on ne paraissait pas y éprouver un grand besoin de l'air du dehors. La population continuait de s'y entasser de plus en plus à l'intérieur des murs de la place, soit qu'elle se souciât peu des inconvénients de l'agglomération au point de vue de la santé, soit qu'elle passât par-dessus ces inconvénients pour se procurer plus facilement les commodités de la vie soit encore quelle eut peur de s'installer avec une famille hors de l'enceinte fortifiée.

La plupart des immeubles de la ville avaient été successivement transformés dans des vues d'intérêt et de spéculation : les communs, appropriés en magasins ; les écuries, aménagés en appartements, les jardins, remplacés par des cours d'aisance.

28 000 citoyens vivaient ainsi, claquemurés derrière des remparts et parqués dans une enceinte de quelques arpents, comme au fond d'une cuvette.

En 1840, 35 000 habitants étaient encore logés derrière les remparts.

En 1885, on n'en comptait plus de 40 000 !

Il est sûr que la santé publique ne doit guère s'accommoder d'un pareil arrangement. On aura beau jeter les eaux ménagères dans les égouts, laver les chaussées à grande eau, asphalté les trottoirs, désinfecter les dépôts d'immondices, etc. : malgré ces excellentes mesures de salubrité, il n'en restera pas moins certain qu'un emplacement pareil constitue la plus déplorable condition d'hygiène pour une ville.

On peut voir au reste, au moyen de comparaisons statistiques, combien la mortalité est plus forte à Besançon qu'à Montbéliard, qu'à Vesoul, qu'à Baume-les-Dames, qu'aux Chaprais même, où l'on fait moins de frais pour l'assainissement du quartier, uniquement parce que la population y est moins dense (En 1861-62, une épidémie de rougeole fit périr beaucoup d'enfants à Besançon. De la ville, la maladie ne tarda pas à se communiquer, par de petits écoliers, au hameau de Bregille ; puis, de proche en proche, aux Chaprais et à Saint-Claude.

Elle y atteignit plus de 100 enfants, très jeunes, sans en faire mourir un seul... et, cependant, la semence morbifique était la même... Mais les constitutions imprégnées n'étaient plus les mêmes : elles avaient ici plus que là de résistance et de visibilité. *Société d'émulation du Doubs, février 1866*).

On pourrait presque dire que la vitalité des gens diminue en raison de l'intensité de leur agglomération. En 1887, nous avons eu une épidémie de scarlatine. La maladie a fait à Besançon d'assez nombreuses victimes. Dans la banlieue, voire aux Chaprais, aux dires des médecins, la mortalité n'atteignit pas 1 % des malades.

Pourquoi les malades meurent-ils donc moins dans la banlieue qu'en ville, quoiqu'ils y soient généralement plus mal soignés, souvent en dépit du bon sens et au mépris des règles thérapeutiques les plus élémentaires ? Pourquoi ?

C'est qu'en vivant au grand air, dans une atmosphère salubre et agitée, dans un milieu exempt de miasmes humains, leur constitution devient robuste. Et les germes des diverses infections n'y trouvent pas à mordre aussi facilement ; contre une vitalité pareille, ils sont impuissants, comme les spores de la mousse contre l'écorce d'un arbre bien nourri, planté dans un bon sol.

On savait cela depuis longtemps, que la population du Vieux Besançon avait besoin d'air et de soleil. Mais pour en aller chercher dans un pays boueux comme les Chaprais, il fallait n'avoir pas à faire journellement aux grands marchés, qui sont à l'intérieur de la ville, ni à des établissements d'administration ; n'être attaché à aucun magasin, à aucun comptoir ou bureau, et pouvoir se passer des concerts, du théâtre et des amusements publics. Il fallait, en un mot, ne pas tenir du tout confortable de la vie.

Ce fut donc une colonie de pauvres gens, d'artisans, d'horlogers, d'ouvriers, de petits entrepreneurs à la tâche, etc. qui reflua par nécessité sur notre banlieue.

En 1855, l'établissement d'une gare la Viotte et d'un dépôt des machines aux Cras vînt précipiter la poussée d'immigration qui avait lieu chez nous, et faire des Chaprais une véritable ville, si l'on ne considère que l'importance numérique de la population.

Mais quelle ville !

Une ville privée de fontaines et de lumière, dont les différents quartiers ne pouvait avoir entre eux aucun rapport de voisinage, faute de chemins ; des rues sans nom, des chaussées sans trottoir et des maisons sans numéro. On aurait dit un vaste caravansérail, un campement d'émigrés de tous les pays, plutôt qu'une ville moderne en formation.

Des groupes contigus d'habitations étaient en réalité plus éloignés les uns des autres qu'ils ne l'étaient de Battant ou de Saint-Pierre. La Viotte par exemple, n'avait rien de commun avec le Chasnot, auquel elle est pourtant adossée, ni la Cassotte avec la route de Baume, ni celle-ci avec le Chasnot.

Ainsi conditionnés, les Chaprais paraissaient faits de pièces et de morceaux simplement juxtaposés. Ils formaient un véritable habit d'Arlequin.

Les maisons s'y bâtissaient en dehors de toute règle d'édilité et d'hygiène, comme on voulait, bizarrement, sans esprit d'ensemble et sans préoccupation d'embellissement pour le quartier. On aurait juré des constructions faites pour se moquer les unes des autres.

N'est-ce pas là qu'étaient nos Chaprais, il y a 25 ans ? Nous faisons appel ici à la mémoire de nos compatriotes qui les ont habités ou parcourus, pour leur demander si notre description n'est pas conforme à la vérité.

Ce fut afin de remédier à cet état de chose déplorable que nous avions besoin de nous entendre, nous qui avions foi dans l'avenir de cette localité. Et, un beau jour, nous résolûmes de former une société, un pacte d'union pour l'amélioration des Chaprais. Nous savions que l'union fait la force, et nous pensions qu'en nous concertant pour nous plaindre auprès de qui de droit, nous serions un peu mieux entendus.

On va voir que nous n'avons pas été tout à fait déçus.

On n'était pas libre, sous l'Empire, de se syndiquer comme on voulait.

Après beaucoup d'hésitation, nous prîmes le parti de fonder un cercle où sous prétexte de s'amuser, on fut libre de causer d'affaires, de s'occuper des questions locales, surtout des questions intéressant les Chaprais, et d'aviser s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer cette localité laissée à l'abandon. À cet égard, nous en avions déjà gros sur le cœur.

Notre petit cercle des Chaprais, nous l'avions prétentieusement qualifié *d'agricole et industriel*, bien qu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Mais Auguste Klein, le membre le plus agissant et le plus en vue de notre société, nous pourrions dire notre chef de file, avait voulu cela, pensant flatter l'amour-propre de quelques maraîchers riches et de deux ou trois maîtres d'usine qu'il espérait attirer dans notre entreprise.

Nous avions besoin, à la vérité, de tout notre monde des Chaprais pour faire un peu figure.

L'ouverture du cercle se fit avec une certaine solennité, le 2 mars 1862.

Ce jour-là nous donnâmes à nos amis une petite fête d'inauguration avec le concours de la fanfare des Chaprais et de quelques artistes de bonne volonté, MM. Renaudin, Stehlin, Tonnet, etc.

La route de Baume avait mis ce jour-là ses plus beaux habits des dimanches. Pour que tout le monde prit part à nos réjouissances, on avait fait aux indigents des Chaprais – ils étaient moins nombreux qu'aujourd'hui – une distribution de viande et de riz, au moyen de bons envoyés à domicile.

On fit de la musique longtemps dans la soirée, pendant que des rafraîchissements, sirops, limonades, etc. circulaient dans la salle.

La fanfare des Chaprais, qui nous avait si gracieusement prêté son concours avait eu des commencements bien laborieux.

Des jeunes gens à qui leur situation de fortune ne permettaient pas la fréquentation des cafés ou des spectacles, amusements coûteux, se réunissaient chaque soir pendant la semaine, et le dimanche, dans l'après-midi, pour faire de la musique. Les fils de Chapuis, dont le père est tuilier au Vernois, arrangeaient les partitions ; Charpy, Jean Gavirey, Morel, les frères Farey, Jules Gonin, Médard Dubois, etc., furent les premiers exécutants de cette société de musique.

Mais la bonne volonté ne saurait suffire à tout. Nos jeunes artistes manquaient des instruments les plus indispensables. Auguste Klein leur avait procuré, en 1860, un tambour et facilité l'achat de quelques cuivres.

Ces actes de munificence lui valurent la reconnaissance éternelle de ces braves garçons, qui devinrent l'âme de toutes nos fêtes. Aussi, la pauvre fanfare était mise en œuvre à l'occasion de chaque événement un peu important, s'associant à toutes les réjouissances du cercle, auquel elle donnait du lustre et du retentissement. – Nous trouvions même que pour un tambour mais on ne compte pas avec ses amis.

Le cercle n'avait pas été fondé par nous dans un but d'amusements frivoles, mais en vue d'utiles labeurs.

On commença donc par dresser un inventaire de toutes les améliorations qu'on pourrait proposer successivement en faveur des Chaprais.

Nous manquions de bien des choses.

Notre rue principale, la route de Baume, n'avait pas de trottoirs, dont toutes les routes nationales étaient pourvues aux abords de la ville, vers Morre, vers Beure, vers Saint-Ferjeux et vers Saint-Claude.

Nous n'avions pas de fontaines publiques, et comme nous l'avons dit après chaque sécheresse, quand nos citernes étaient vides, nous en étions réduits à acheter l'eau à la tonne et même à l'arrosoir.

La nuit nous manquions d'éclairage. Nous n'avions pas même quelques-uns de ces vieux réverbères qui dansaient à tous les vents, et, excepté quand la lune donnait, la traversée des Chaprais était dans une obscurité complète.

Nos rues manquaient de poteaux, de plaques ou d'écussons indiquant leurs noms. Et si vous demandiez un nouveau venu où il demeurerait : « *Aux Chaprais*, répondait-il. – *Dans quel endroit des Chaprais ?* – *Je ne sais pas.* – *Dans quel quartier ? Dans quelle rue ?* – *Je ne sais pas. C'est par là aux environs d'une église, vous savez ! Pas loin du chemin de fer, tout près d'un gros bâtiment neuf, sur la route...* »

Voilà-t-il pas des indications bien précises ? Il était aussi impossible, comme on dit, de trouver quelqu'un dans les Chaprais qu'une aiguille dans une botte de foin.

Le service des postes était rempli de difficultés dans cette partie de la banlieue, peuplé en général de gens nouveaux et inconnus. Les garçons de recettes chargés d'encaisser un petit mandat de 30 Fr., certains d'avance qu'ils perdraient une après-midi à chercher le débiteur,

rentraient à la banque avec leur traite impayée ; et les pauvres tirés en étaient pour payer d'un bon protêt les frais de l'incurie administrative.

C'était intolérable. Mais on ne s'embarrassait guère de cela à la mairie.

Nous n'avions pour maison d'école qu'un vieux presbytère où résidaient maîtres et maîtresses. Le rez-de-chaussée était affecté aux jeunes garçons, et l'étage aux petites filles.

Inscription du nom des rues, trottoirs, éclairage public, entretien de voirie, édifices communaux, etc., nous allons examiner toutes ces questions l'une après l'autre.

On verra dans cet examen rapide jusqu'à quel point la municipalité de Besançon nous a été propice ; combien elle a été favorable aux Chaprais.

LA BUREAUCRATIE

En continuant l'examen de ce que la ville a fait jusqu'ici pour les Chaprais, nous reprenons la partie ardue de notre tâche.

Comme on l'a vu, déjà pour les eaux, la ville n'a pas été prodigue avec nous de ses faveurs, et, sans l'agitation créée par notre vaillant petit cercle, jamais non plus elle n'aurait songé à nous donner d'autres améliorations.

On se souciait bien des Chaprais !...

Si, pourtant, on s'en souciait. À l'hôtel de ville, on assistait curieusement, les mains dans les poches, aux efforts que notre jeune localité faisait pour émerger, pour se transformer, pour devenir Besançon rive droite. Mais on la laissait se tirer d'affaire comme elle pourrait.

Il y a, dans cette inertie de l'administration, quelque chose de remarquable. Cela tient beaucoup selon nous, à nos habitudes de bureaucratie. On a voulu s'attitrer des agents spéciaux, on les a mis à la tête d'un service, et on les y a laissé s'enroutiner, si bien qu'on ne peut plus obtenir d'eux un concours satisfaisant. Ils sont les maîtres du terrain et ils le savent. Comme ils n'ont pas l'initiative des mesures d'édilité, qu'une affaire aboutisse ou non, ils s'en lavent les mains. Les ministres sans responsabilité d'un souverain qui n'en a pas non plus vis-à-vis du corps électoral.

S'il y a des manquements graves, c'est souvent la faute d'un administrateur négligeant ; mais combien de fois aussi n'est-ce celle des vieux employés de mairie, qui ont paralysé quand ils n'ont pas fait pis, le bon vouloir de l'administration. (Nous devons ici déclarer hautement que nous ne visons personne en particulier. Nous aurions honte de nous engager dans des discussions où les personnalités seraient en jeu. D'ailleurs les agents de la mairie ne relèvent que de l'administration principale, laquelle n'est responsable que vis-à-vis du conseil qui l'a choisie. Celui-ci seul nous doit compte dans son mandat. C'est aussi lui qui doit régler la marche générale des affaires, ce que nous après le rayon volontiers *la petite politique*).

Nos critiques ne portent pas sur les personnes qui occupent un emploi, mais sur l'emploi lui-même, qui a été institué de telle façon qu'il produit forcément de mauvais résultats. Nous ne visons pas Pierre qui a succédé à Paul, puisque Pierre fait ce qu'a fait Paul, et que, Pierre parti, un autre viendra qui fera de même.

La voirie occupe modestement les combles de l'hôtel de ville.

Elle a pris peu à peu des développements énormes. Elle a grossi à ce point qu'elle va finir par crever.

À ses bureaux se rattachent plus ou moins étroitement, le service des eaux, celui des architectes, la surveillance de l'éclairage public, l'entretien des édifices communaux, les ventes et locations d'immeubles, l'établissement et la réfection des chemins, jardins publics, marchés, construction d'égouts, police des rues, salubrité, et... quoi encore ? Bien que plusieurs de ses services soient entre les mains d'agents particuliers, très capables et tout à leur affaire, la voirie a mis l'embargo sur tout cela.

Elle centralise tout : c'est aux mansardes de ce petit ministère qu'aboutissent toutes les courroies de la machine administrative.

C'est pourquoi la voirie complique tout, embrouille tout, obscurcit tout, pour simplifier les affaires et s'emparer de tout.

Toutes les propositions lui sont soumises ; elle sait l'heure où elle doit présenter un projet pour le faire adopter ; elle sait l'heure aussi où elle est sûre de le faire écarter. On réussit l'on échoue, suivant la décision qu'elle prend et qu'elle poursuit, croyons-nous.

Elle commande des brigades de cantonniers, cantonniers surveillants, cantonniers titulaires, cantonniers surnuméraires, cantonniers auxiliaires ou temporaires, de 1^{ère} ou de 2^o placent ; elle dirige des équipes d'égoutiers, de casseurs de pierres, des tâcherons abonnés ou en régie, des manœuvres attitrés et journaliers, des ouvriers d'État, etc., tout cela, bien entendu, sous le contrôle de la mairie, qui n'y voit que du bleu.

Elle fait mouvoir toute une armée. C'est prodigieux !

Nous avions autrefois dans la banlieue des gardes champêtres, de simples gardes pour surveiller la maraude et pour en défendre le vignoble, nos vergers, nos jardins, nos champs ; la voirie nous les a confisqués. Aujourd'hui ces gardes ne sont plus gardes. Ils ne sont plus attachés à la surveillance de nos propriétés. On les voit chaque matin, galonnés et bien cirés se rendre chez nos ingénieurs voyers pour y recevoir l'ordre du jour, et, le surplus de leur temps, ils l'emploient à faire la police des rues ou à servir de courriers de cabinet au petit ministère qui a ses bureaux dans les combles de l'hôtel de ville.

On nous les a confisqués. Vous verrez que la municipalité sentira bientôt le besoin d'en nommer d'autres.

La voirie nous coûte des sommes folles, et il serait fort difficile de savoir ce qu'elle nous vaut.

Le service était porté au budget, ces années dernières, pour la somme de 108 000 Fr., chiffre rond ; les gardes champêtres, pour 5000 ; la salubrité, pour 22 000, etc. (cet article du budget comporte deux gardes préposés à la surveillance générale, quatre cantonniers de 1^{ère} classe, quatre cantonniers de 2^o classe et 17 ouvriers auxiliaires). Et les voitures ?

Les autres frais imputables à la voirie, qui sont éparpillés et perdus dans les broussailles du budget ?

Et dire que nous avons des conseillers, – nous en connaissons au moins un, – qui ont la naïve prétention, nous devrions écrire présomption, de mettre un peu d'ordre et de clarté dans ce fouillis !

Le vrai maire de Besançon c'est le chef de ce département des combles de l'hôtel de ville ; la vraie municipalité, la voilà : c'est la voirie.

Nous nous sommes demandés depuis longtemps si tout ce luxe de fonctionnaires, si tous ces calligraphes à l'encre de Chine, tous ces dessinateurs de plans, tous ces chevaliers du tire-ligne, si tout ce flafla était vraiment bien nécessaire, et si la ville de Besançon ne pourrait pas s'en passer.

Oh ! Que si.

– Comment cela ?

– En remettant le service de la voirie proprement dite au service vicinal ordinaire, la ville réaliserait de notables économies.

1° Elle réduirait d'abord le chiffre de son personnel, elle n'aurait plus à exercer sur des bureaux, où tout ce qui s'y passe est obscur et ténébreux, quelquefois terriblement suspect, un contrôle dérisoire ;

2° Elle diminuerait considérablement les frais d'entretien de ses chemins vicinaux ;

3° Elle serait en état d'obtenir une subvention du gouvernement pour cet entretien ;

4° Enfin, elle pourrait emprunter, à la caisse des chemins, de l'argent à 4 % amortissable.

La réforme dont nous parlons n'est pas de notre compétence ; nous nous nous permettons cependant de la signaler à l'attention des conseillers qui ont à cœur de sauvegarder nos intérêts.

Nous y reviendrons.

Nous considérons la voirie comme trop maîtresse de la situation. Elle n'a plus à compter désormais avec une direction énergique et persévérante, car c'est elle qui dirige tout. Le pli est pris.

Nous ne croyons pourtant pas qu'elle soit apte à jouer un rôle utile dans la répartition des embellissements ou des améliorations dont la municipalité seule, qui est censée représentée l'opinion commune, doit être juge.

La voirie n'est pas en état de jouer ce rôle, parce qu'elle n'a pas été organisée pour cela. Sa responsabilité ne porte et ne peut porter, dépendante comme elle est, que sur la bonne exécution des travaux, et nullement sur la convenance, sur l'opportunité, sur la justification d'une mesure d'édilité.

Les agents de ce service, comme tant d'autres, n'ont pas toute l'indépendance de situation ou de caractère qu'il faudrait. Ils sont obligés d'avoir égard à ceux dont ils espèrent ou dont ils craignent quelque chose. C'est ce qui explique peut-être leur prédilection en faveur de certains quartiers de banlieue qui ont de la chance et à qui tout réussit.

Aux Chaprais, nous n'avons rien pour motiver les préférences de la voirie. Nous manquons de ces établissements importants comme la Butte en a tant, dans le voisinage nous vaudrait sans doute la satisfaction que nous attendrons encore longtemps, pour si assujettis que nous soyons.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Comment avons-nous obtenu du gaz aux Chaprais ?

Au moyen d'un sacrifice d'argent relativement considérable, pour une population de tout petits commerçants et de tout petits propriétaires, comme on va le voir.

En 1864, nous avons commencé quelques démarches à l'effet d'obtenir de la municipalité que toute la route de Baume, notre rue principale, fut éclairée. La ville n'était guère en mesure ni en disposition surtout d'appauvrir sa caisse pour améliorer la banlieue. On répondit à nos instances : *Arrangez-vous avec la Compagnie du gaz ! Tout ce que nous pouvons faire pour vous, c'est d'autoriser la pose de quelques candélabres, de distance en distance, sur le parcours de la route de Baume.*

Le cercle des Chaprais fit un appel à tous les propriétaires du quartier, à tous les petits boutiquiers de la rue intéressés. La souscription finit par atteindre le chiffre énorme de 2100 Fr. ce qui permit d'exécuter la canalisation depuis la porte de Battant jusqu'à l'auberge du Grand-Saint-Denis, à l'entrée de la rue de l'Eglise.

Il nous semble que l'administration municipale n'aurait pas dû tout à fait se désintéresser d'une opération pareille. En y mettant un peu de bon vouloir, elle aurait encaissé nos 2000 Fr. et obtenus de la Compagnie du gaz des conditions meilleures. Mais avec les Chaprais, tout se passe étrangement.

L'inauguration de l'éclairage public sur la route de Baume eut lieu le 23 août 1865. Ce fut l'occasion d'un nouveau festival au cercle, avec accompagnement de distribution de victuailles aux indigents et d'un branle-bas d'harmonie exécuté par la fanfare des Chaprais.

Quelques années après, nos voisins du couchant essayaient d'ouvrir une souscription pour avoir du gaz. Mais leur souscription avorta.

Ils avaient bien tort, du reste, de s'émoustiller pour si peu : car, quelque temps après, la municipalité leur accorda gracieusement du gaz jusqu'aux dernières maisons du faubourg, sans exiger d'eux la plus petite contribution.

Si les gens des Chaprais s'étaient avisés d'établir des tramways dans leurs rues, la ville se serait mise en quatre pour faire construire un chemin de fer de ficelle desservant la Butte et Saint-Claude. Mais à cette époque, les Chaprais étant encore en dehors de l'octroi, nous n'avions pas

à nous élever contre une faveur accordée si généreusement à la banlieue d'à côté par le conseil municipal.

Non, la ville avait été libre de nous refuser du gaz quelques années auparavant : elle était libre, à présent, d'en accorder à ceux de la Butte et de Saint-Claude. Mais, pour Dieu, qu'elle cesse donc de se vanter qu'elle s'est sacrifiée pour les Chaprais ! Qu'elle a tout fait pour les Chaprais !

« Depuis, demanderez-vous, les Chaprais n'ont-ils pas obtenu un éclairage complet ? »

– Depuis ? ... Les Chaprais ont été compris dans l'enceinte de l'octroi. Ils ne peuvent plus, conséquemment, au point de vue d'un régime d'édilité, être assimilés à la banlieue, quoiqu'on ne les traite pas mieux et qu'on les appelle toujours la banlieue.

Quand la ville consentit un renouvellement de concession à la Compagnie du gaz, elle exigea de celle-ci, nous ne savons plus combien de kilomètres de conduite à établir, en quelques années sur la partie que la municipalité désignerait. Dans la distribution de cette conduite de gaz de la banlieue, avons-nous été favorisés ?

Du moment que la compagnie devait mettre à la disposition de la municipalité une canalisation de plusieurs kilomètres d'étendue, on devait donner du gaz à la rue de la Viotte ou de la Liberté, qui était dans l'octroi, plutôt qu'à Champforgeron, qui n'y était pas. Il eût été par trop criant d'en accorder à Montrapon et à Saint-Ferjeux et d'en refuser à nos rues des Chaprais.

Les Chaprais qui sont dans l'octroi, les Chaprais assujettis, sauf quelques rues, ont donc été servis à peu près ; c'était leur droit. Mais les Chaprais – banlieue, les Chaprais qui sont hors de l'octroi, qu'ont-ils obtenu ?

Pendant que la banlieue du sud-ouest, contiguë aux glacis d'Arènes et de Charmont, possède actuellement 4 ou 5 km de conduites de gaz, combien la banlieue des Chaprais, contiguë au chemin de fer, en possède-t-elle ? Combien notre banlieue, à nous, les Cras, la route de Baume, la Vaîte et Fontaine-Argent, ont-ils obtenu de kilomètres de conduites ? Combien seulement de candélabres, dans la grande répartition qui vient d'avoir lieu ? Oui, combien ?

UN !

Un candélabre, vous avez bien lu ; et encore a-t-il été placé là, sur la route de Baume, par une nécessité d'ordre public, à cause de la petite brigade de gendarmerie qui était alors casernée à 40 pas en dehors de l'octroi.

Un ! Est-ce pour se dédommager ? Est-ce pour se rattraper d'une pareille prodigalité, que la voirie distributrice a jugé à propos de n'éclairer qu'à mi-chemin la rue de la Rotonde ?

Pour résumer, la banlieue de Besançon est éclairée sur un parcours de 5 km, et la banlieue des Chaprais n'a qu'un bec de gaz. Qui pourrait raisonnablement soutenir, après cela, qu'au partage les Chaprais ont été favorisés ?

Les Chaprais ! Toujours les Chaprais ! Tout pour les Chaprais ! Les Chaprais ne seront contents que quand ils auront chez eux la mairie de Besançon ! ... Voilà ce que vous entendez dire en plein conseil.

Il est sûr que, dans la discussion qui nous occupe, il est plus facile à nos adversaires de railler que d'argumenter.

LA PETITE VOIRIE

Aux Chaprais, nous avons été négligés dans la distribution des eaux ; nous n'avons pas été favorisés dans celle du gaz ; voyons si nous avons été moins mal partagés sous le rapport de la petite voirie, de celle qui s'occupe d'entretenir et d'améliorer les voies de communication.

La ville a ouvert deux avenues dans la direction des Chaprais.

La première, celle de Fontaine-Argent, a été faite plusieurs années avant l'imposition de l'octroi à notre banlieue. On pourrait même croire qu'elle a été ouverte un peu en vue de fournir un prétexte à cette imposition. Le fait est qu'à cette époque, l'administration municipale, qui préméditait une annexion productive, nous promettait monts et merveilles en embellissements, en monuments commémoratifs, en ronds-points, etc. En réalité l'avenue Fontaine-Argent est la rue que suivront tous les citadins de la rive gauche pour arriver au champ du repos. Et nous sommes autorisés à conclure qu'en traçant cette large chaussée, nos conseillers ont plus pensé faire service aux habitants de la métropole qu'aux modestes maraîchers de la banlieue.

C'est encore une entrée pour Besançon que l'avenue Denfert-Rochereau. Elle aussi a précédé notre assujettissement à l'octroi ; par conséquent, elle n'a pu être établie avec la monnaie que nous y avons versée. On doit cette amélioration, qui avait du reste été proposée déjà sous l'administration de Clerc de Landresse et rejetée par le conseil, on la doit aux exigences de l'autorité militaire, qui en fit une des conditions de l'exonération des servitudes dans le polygone des Chaprais.

En améliorant les voies qui, de la ville, conduisent directement soit aux gares, soit aux cimetières, la municipalité a certainement voulu en améliorer les accès. Elle s'est ménagé des avenues pour Besançon, puisque le nom y est.

Un conseil municipal sera toujours disposé à tenir en bon état les voies qui rayonnent du centre à la circonférence, parce que tout le monde en ville est à même de reconnaître l'utilité d'un bon chemin. Mais il en est bien autrement des voies transversales qui desservent les quartiers entre eux : celles-là sont toujours un peu délaissées ; celles-là, on les néglige ; et, comme on ne les parcourt jamais que par un beau temps, quand on se promène, on les trouve toujours assez bien entretenues.

Voilà pourquoi les chemins des Chaprais, ce qui sont les nôtres, ont été à peu près laissés tels qu'ils étaient il y a 20 ans, sauf deux ou trois tronçons que la spéculation privée a livrés à la ville, comme la rue du Château-Rose, la rue de la Liberté, la rue Charles Fourier... Nous n'avons pas été autrement partagés que Saint-Claude ou Saint-Ferjeux, peut-être un peu plus mal, à coup sûr pas mieux.

La ville ne voulait rien faire pour nous.

En 1882, la route de Baume, déjà bordée de maisons nombreuses, n'ont pas de trottoirs et de rigoles pavées, dont les autres routes de Morre, de Saint-Ferjeux, etc., étaient pourvues aux abords de Besançon. Il n'y avait de chaque côté qu'un mauvais accotement de boue plus ou moins épurée, sur lequel personne n'aurait osé marcher.

Cette route n'était pourtant guère plus impraticable qu'une route ordinaire, quoiqu'elle fût très fatiguée par la grande circulation des voitures et le passage de la cavalerie qui s'y promenait tous les jours. Cependant, comme elle n'avait pas partout une pente régulière et suffisante pour permettre l'écoulement des eaux pluviales ou autres, la chaussée en restait boueuse presque en toute saison.

Qui ne se rappelle encore le large cloaque d'une superficie d'un are et demi, qui existait à peu près en permanence au bas de la Viotte, devant la maison Doret ? Une vaste marre boueuse, semée de pierres plates, pour le passage des piétons, couvrait toute la route, et le soleil était impuissant même dans la belle saison, à dessécher cet énorme bournier. Nous demandions à cor et à cri qu'on assainît notre rue principale en y faisant des trottoirs. Mais on nous renvoyait de Pilate à Barabbas. « ... Quand nous en demandions, on nous répondait que l'administration ne pouvait donner suite à cette demande, parce qu'elle ne savait pas où et par quoi déverser les eaux de la chaussée. Le cercle des Chaprais, sous la présidence d'Auguste Klein, acheta le terrain Roy, en face de la Viotte, pour céder un canal d'un mètre aux ponts et chaussées, et pour ensuite se défaire du reste comme on pourrait... » (*Démocratie Franc-Comtoise*, 27 mai 1880).

Il nous fallut ainsi obtenir des trottoirs à nos risques et périls, pour en arriver au dessèchement de la route de Baume. Mais la municipalité de Besançon n'y fut pour rien.

La grande erreur de la municipalité, c'est de n'avoir pas figuré, admis en principe, pour les Chaprais, un réseau complet de voirie ; c'est de n'avoir pas tracé, dans cette ville d'avenir, un plan d'ensemble de chemins se raccordant les uns avec les autres.

À la vérité, c'est un plan pareil avait été proposé pour les Chaprais, qu'est-ce que les fidèles du triangle symbolique auraient pensé ! Et qu'est-ce qu'on n'aurait pas dit à Velotte, à la Châtre ou à Trey-Saint-Claude ?

N'en parlons plus.

Si seulement, comme pour l'affaire de nos trottoirs, la ville nous avait toujours donné carte blanche ! Quand, en 1862, nous demandions l'autorisation d'inscrire à nos frais le nom de chaque rue un peu importante de notre localité, on nous donna à entendre, – car on ne nous fit pas l'honneur d'une réponse, – que l'opération de dénommer les rues regardait absolument la ville... Bref, cependant, 10 ans plus tard, une nouvelle pétition ayant été adressée par le cercle des Chaprais à la municipalité de Besançon, la demande, cette fois, eut une suite ! Mais on eut bien soin d'étendre la mesure à toute la banlieue.

C'était toujours la turlutaine systématique, *égalité pour tous* !

Avec un esprit pareil, les affaires ne peuvent pas manquer d'être gérées à l'envers du bon sens. On sacrifie beaucoup d'argent pour une satisfaction toute platonique. Aussi, dans cette circonstance, la ville a-t-elle dépensé plusieurs 1000 Fr. pour mal faire ce que nous aurions fait beaucoup mieux avec 20 écus.

On avait donc posé, à l'entrée de tous les chemins classés de la banlieue, – car on ne voulait pas qu'il fût dit que les Chaprais avaient des rues ! – En fait posé, disons-nous, des écriteaux ou des plaques indiquant le nom et le numéro matricule de chaque chemin : RUE DES JARDINS, CHEMIN VICINAL N° 54, RUE DU POTIRON, ROUTE NATIONALE N° 22, etc.... Pour un peu plus, on aurait inscrit la cote et la largeur réglementaire de chaque chemin.

Puis, pour ne pas faire de jaloux, on a planté un poteau indicateur aussi religieusement à l'entrée des chemins de Flûte-Agasse qu'à l'entrée des rues de Belfort et des Chaprais. C'était une bêtise coûteuse. Mais au moins, de cette manière, la rue de Belfort ne serait pas plus favorisée que le chemin de Flûte-Agasse.

C'est justement ce dont nous nous sommes plaints au commencement de ce mémoire : sous prétexte qu'on avait tout fait pour les Chaprais, on nous a imposé des charges écrasantes, et il est avéré qu'en toutes circonstances, on nous a traités comme on a traité le surplus des habitants de la banlieue, quand on ne nous a pas traités moins bien.

Il ne faut pas que quelques hâbleurs du conseil égarent plus longtemps l'opinion de leurs concitoyens, en prétendant le contraire.

Car, en fin de compte, aucune faveur spéciale ne fut accordée aux Chaprais, aucune amélioration particulière ni fut réalisée, qui pût justifier la mesure fiscale imposée à cette localité très prématurément. Rien n'avait pu motiver une pareille imposition.

L'administration municipale d'alors l'a si bien reconnu, que le maire de Besançon, mû par un sentiment de justice à l'égard d'une population à laquelle la ville va faire payer des bienfaits qui n'avaient pas encore été effectués, promit en plein conseil :

QUE LES RECETTES D'OCTROI PROVENANT DES CHAPRAIS SERAIENT
DEPENSEES POUR LES CHAPRAIS ; QU'ELLES SERAIENT CONSACREES A
DONNER A CETTE LOCALITE, DESTINEE A FAIRE PARTIE DE LA VILLE, LES
AMELIORATIONS NECESSAIRES ET LES EMBELLISSEMENTS AUXQUELS ELLE
AVAIT DROIT...

Voilà l'engagement de bonne foi qu'au nom de la ville, le maire de Besançon, M. le sénateur Oudet, pris en séance, à haute et intelligible voix ; voilà ce qu'il nous promit et ce que le conseil tout entier ratifia par son silence. Qu'on nous démente !

Il y a 10 ans, tout à l'heure, que nous payons. Nous venons demander ce qu'on a fait de notre argent.

– C'était une promesse en l'air !

– Nous pensons, nous, que la promesse était sérieuse et valable, qu’il y allait de l’honneur de la municipalité de tenir cette promesse, au moins dans une certaine limite.

La déclaration du maire était si simple, si naturelle, qu’il paraissait même superflu de la mentionner au procès-verbal. Cela allait de soi. On doit rendre à César ce qui est à César, et aux Chaprais ce qui leur revient de droit. On ne leur avait pas donné les améliorations avant, il était juste de les leur donner après, puisqu’ils payaient pour cela.

Cette déclaration, nous la relevons pour la mettre sous les yeux de l’administration municipale actuelle, en lui demandant : quel emploi avez-vous fait de notre argent ?

Un homme qui travaille pour lui seul, qui opère pour lui seul, est libre de tromper en affaires ; de promettre, comme on dit plus de beurre que de pain. En cela, il ne déshonore que lui. Mais un corps municipal qui tient dans ses mains l’honneur d’une ville, qui parle et agit au nom de ses concitoyens, s’il manque à sa parole, à ses engagements, à l’honnêteté, surtout, – et ici c’est de l’honnêteté, – nous estimons qu’il déshonore toute la communauté.

On peut prévariquer pour son compte ; on n’a pas le droit de prévariquer pour le compte d’autrui, un pacte immoral n’étant jamais licite.

Encore une fois, nous demandons aux argentiers de notre maison commune : à quoi et pour qui l’avez-vous dépensé ? Car il n’a pas été dépensé pour les Chaprais...

On nous insinue que nous fatiguons le public de nos réclamations, que nous avons tort de nous plaindre, que les autres ne sont pas mieux partagés que nous...

Dans ce que nous écrivons ici, il ne s’agit pas seulement de notre intérêt de quartier, ce qui serait déjà suffisant ; mais c’est encore et surtout une question de moralité publique que nous traitons.

À coup sûr, l’argent de nos impôts a été employé à faire autre chose que des améliorations en faveur des Chaprais. Il a peut-être été enfoui, quelque part, dans les arcades la salle d’asile de Saint-Claude, dans les dômes de l’observatoire de la Bouloie, ou dans les palais scolaires que la ville fait édifier sur tous les points de sa banlieue, Velotte compris.

Ce qui est clair, c’est qu’il est à peu près perdu pour nous.

Dès l’automne de 1880, voyant que la municipalité n’exécutait par les engagements qui avaient été pris en conseil, nous faisons parvenir à l’hôtel de ville la pétition suivante :

« Monsieur le maire,

« Messieurs les conseillers

Les habitants des Chaprais soussignés viennent vous prier d’écouter leurs justes réclamations et d’y faire droit.

Ils sont aujourd'hui compris dans l'enceinte de l'octroi municipal exempt subissent les charges, quoi que, en fait, ils ne jouissent pas des avantages et du bien-être qu'on possède à l'intérieur des remparts.

Ils sont privés d'égouts et ils ne savent où déverser leurs eaux ménagères, ce qui empêche les propriétaires de s'abonner aux eaux de la ville, dont ils seraient fort embarrassés de se procurer l'écoulement.

Ils sont privés de trottoirs d'asphalte, les passants sont obligés, en tout temps, de marcher dans la boue ou dans la poussière pour vaquer à leurs affaires ou pour se rendre à leur travail.

Les Chaprais sont donc soumis à toutes les contributions, bien qu'ils n'aient pas été jusqu'ici traités mieux que les quartiers de la banlieue proprement dite. Ils paient des bienfaits dont ils ne jouiront peut-être pas de longtemps. Pour eux, le péage a précédé son objet.

Cette privation d'égouts et de trottoirs solides a pour les Chaprais cette conséquence que la classe ouvrière, seule, vient habiter une localité aussi malpropre, aussi encombrée, aussi peu favorisée. Quel bourgeois, en effet, quel commis de magasin, quel employé de bureau consentirait à résider, s'il n'est forcé, dans un pays où les trottoirs, comme la chaussée, sont presque en tout temps impraticables ? Où l'on ne peut se rendre à ses affaires ou à son travail sans avoir les pieds dans la boue ou dans la poussière ?

Les soussignés viennent vous prier de remédier un état de choses si préjudiciable à leur quartier, qui cesse de prospérer depuis que les sacrifices qu'on lui a imposés ne sont plus en rapport avec les avantages qu'on lui octroie ; et ils vous demandent de faire établir, au moins sur la route de Baume et l'avenue du Pont de fer, un grand égout et des trottoirs d'asphalte.

C'est au nom de la justice, c'est au nom même des intérêts de la ville, qu'ils vous adressent ces réclamations.

Agréez, etc. »

En même temps, nous en adressions une autre au ministre des travaux publics, à l'effet *d'obtenir un égout et des trottoirs adaptés le long des deux routes nationales n°s 73 et 83, dans la traversée des Chaprais, au moins jusqu'aux limites de l'octroi municipal.*

Cette pétition fut, jusqu'à un certain point, couronnée de succès, puisque nous avons obtenu le trottoir demandé et le passage de la rue des Chaprais. Mais le beau feu de l'administration municipale s'éteignit du coup.

L'état eut beau ouvrir des crédits pendant deux années pour payer sa moitié dans la dépense du pavage de la rue Belfort, ces crédits ont dû être annulés faute d'emploi : la ville n'avait pas d'argent pour payer sa part. Vous vous souvenez bien qu'elle n'en a jamais quand il s'agit de faire quelque chose pour les Chaprais ! ...

Ces choses-là vous feraient monter à l'échelle !

Passons.

Nous n'avons pas de peine à convenir que la ville, de compte à demi avec l'État, a fait paver la rue des Chaprais, dont les trottoirs ont été asphaltés. Mais pouvait-elle se dispenser d'un pareil travail, lors de la reconstruction des ponts ? Pouvait-elle faire autrement ? Si vous vous en souvenez, était-ce assez misérable, pour une entrée de grande ville, que ces abords du vieux pont suspendu, où les piétons avaient de la boue jusqu'aux chevilles ? Et avons-nous assez entendu les voyageurs qui descendaient de la gare crier contre le cloaque dégoûtant au milieu desquels il pataugeait, pestant contre la municipalité qui laissait la route en aussi mauvais état ? On n'aurait pas osé différer une amélioration aussi indispensable.

Toutefois, les Chaprais, qui paient depuis bientôt 10 ans, comme la ville *intramuros*, la quote-part des recettes d'octroi, étaient en droit d'espérer mieux que cela. C'est peu de chose en vérité. Nous trouvons même que ce n'est pas assez.

Que les Chaprais aient été de tout temps moins bien traités que les autres parties de la banlieue, cela est assez apparent par ce que nous avons dit. Le public, qui n'y va pas par quatre chemins, n'hésite pas à en accuser carrément le mauvais vouloir et la partialité des conseillers municipaux.

Si l'état de choses dont nous nous plaignons n'était imputable qu'à la partialité d'une seule assemblée, qu'à l'hostilité d'une coterie, à la bonne heure ! Mais, comme le délaissement des Chaprais s'est reproduit toujours plus ou moins sous toutes les administrations qui se sont succédées à l'hôtel de ville, depuis 50 ans, il en faut conclure qu'évidemment ce fait tient à quelque chose d'impersonnel, à des causes d'un ordre plus général.

Nous devons d'abord en accuser l'indolence et la simplicité des gens du quartier, qui ne s'inquiètent du tout pas entre quelles mains rares ils confient leurs intérêts, et qui, dès qu'ils ont nommé des représentants au conseil, s'imaginent qu'ils n'ont plus à s'occuper de leurs affaires.

Mais, bonnes gens, si vous comptez sur vos conseillers, vos conseillers font comme vous, ils comptent sur l'administration qu'ils ont élue ; celle-ci, à son tour, s'en rapporte aux employés qu'elle paie ; et, ainsi transmis de mains en mains le fardeau s'allège et finit par naître d'aucun poids.

On dit : les Chaprais sont très exigeants ! Oui, parce que les Chaprais ont l'intuition de ce que l'avenir leur réserve ; et ils s'étonnent que pas un administrateur attentif n'ait vu cela. Ou, s'il l'a vu, il aura été vraisemblablement découragé par les considérations sophistiques que nous avons déjà combattues plus d'une fois, à savoir qu'on doit tenir la balance égale pour tous, ne pas plus faire pour le côté nord que pour les côtés sud et ouest de la banlieue.

À force d'entendre vociférer en plein conseil ces lieux communs, ces âneries qui courent les rues : ne sommes-nous pas autant que les Chaprais etc. ; à force, disons-nous, d'entendre crier cela, nos édiles, qui voyaient les Chaprais prospérer, se sont efforcés de venir en aide aux autres pour rétablir la balance.

C'était là commettre une injustice sous ombre de faire de l'égalité.

Car enfin, nous avons acheté tout, payé des péages pendant 40 ans, et on a tout donné aux autres gratuitement !

Aussi quels beaux résultats !

On s'aperçoit bien à présent, à la diminution des recettes municipales, que la principale source qui les alimentait s'est un peu tarie : il y a de la déperdition, du coulage. En effet, la population diminue dans l'enceinte de l'octroi, dans la ville et aux Chaprais, pendant qu'elle reste stationnaire ou même qu'elle augmente à la Butte et à Saint-Claude.

Est-ce assez significatif ?

C'était facile à prévoir.

Pendant que la population laborieuse des Chaprais livrée à elle-même, s'évertuait à faire prospérer son quartier, provoquant des souscriptions pour en assainir les rues, ou pour se procurer du gaz et de l'eau ; pendant qu'elle s'ingéniait à créer des entrepôts et des comptoirs destinés à favoriser le commerce et l'industrie locale, la ville, par une étrange inadvertance, s'efforçait d'appeler la vie et l'activité commerciales sur d'autres points où elle donnait gratuitement de l'eau, du gaz, des chemins, des ponts et des établissements de toutes sortes, de manière à annihiler des labeurs particuliers au moyen d'une action collective dont, chose inouïe, les Chaprais sont obligés de faire les frais.

Elle nous fait payer pour nous appauvrir.

Comment qualifier des procédés d'administration aussi ineptes ?

Sans l'influence irrésistible du chemin de fer qui, tout en garantissant notre propriété future, à sauvegarder nos intérêts et nous a permis de nous développer quand même, sans cette influence bienfaisante, les Chaprais en seraient réduits par la faute de notre municipalité, à faire pousser des légumes pour nos voisins les Suisses, pour nos compatriotes les Saugeais.

Que l'on l'ait voulu ou non, on nous a mis dans des conditions d'infériorité telles, par rapport à la ville et à la banlieue, que si le système continue, l'avenir de notre localité sera sérieusement compromis.

Notre infériorité par rapport à la banlieue résulte de ce que nous sommes dans des conditions d'édilité et de voirie tout aussi mauvaises et que nous sommes par surcroît soumis aux charges de l'octroi.

Par rapport à la ville, notre infériorité est plus choquante encore. Payant les mêmes impositions que les citadins, nous sommes éloignés de tout, mairie, préfecture, tribunaux, théâtre, marchés, établissements scolaires, et, pour vaquer à nos affaires, nous n'avons que des chemins ruraux.

Ils ont des trottoirs d'asphalte ou des chaussées pavées ; nous avons des chaussées malpropres que la poussière ou la boue rend peu praticables.

Demandez à un commis de magasin, un petit employé de commerce qui est logé étroitement à Besançon, dans un corps de bâtiments écartés, sans soleil, au fond d'une cour humide,

demandez-lui pourquoi il ne va pas demeurer aux Chaprais, où il aurait de l'espace, de l'air, un jardin, etc.

Oui, oui répondra-t-il, je sais cela. Mais les Chaprais sont loin de tout ; mon fils prépare ses examens, etc.

Puis, pour nous rendre, moi à mon bureau, lui à l'académie, nous aurions à suivre des chemins affreux : nous arriverions en ville couvert de poussière ou tout crottés !

Voilà le fin mot. Pour se résoudre à habiter les Chaprais, il faut être vraiment au-dessus de la crotte, et ne tenir ni aux spectacles, ni aux relations mondaines.

On a mis les Chaprais dans une situation intolérable. Aussi ils ne cesseront d'être un embarras pour la ville que du jour où ils auront obtenu les satisfactions auxquelles ils ont droit : de l'eau dans les parties moyenne et haute, des trottoirs d'asphalte ou des rues pavées.

Vous n'avez pas d'argent ?

Eh ! Vous en trouvez bien pour construire un Observatoire et des monuments scolaires dans la banlieue ! Vous en trouvez encore pour acheter des lycées en ville ou pour les agrandir !

La défaite n'est donc pas sérieuse.

Laissez-nous conclure :

Si les administrations qui ont précédé la nôtre n'ont pas favorisé les Chaprais d'une manière spéciale, ce que nous avons clairement démontré ; si elles n'y ont pas fait plus d'améliorations de voirie, plus d'embellissements pour encourager l'essor spontané qui s'y produisait manifestement ; si, en un mot, elles n'ont pas compris que là, et là seulement, devait être un jour le complément de la métropole, elles n'ont manqué qu'à la clairvoyance.

Mais vous, en continuant le système du *farniente* et de l'exploitation vis-à-vis d'un quartier grevé d'impôts, aussi peu justifiés et en ne nous donnant pas les compensations auxquelles nous prétendons avoir droit, VOUS NE MANQUEZ PLUS SEULEMENT A LA CLAIRVOYANCE ? VOUS COMMETTEZ ENCORE UNE VERITABLE SPOLIATION A NOTRE DETRIMENT,